

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026-12 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/06/2026

Objet : Personnels contractuels 2026-2027

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel contractuel

Date de télétransmission : 01/07/2026 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : EXTRAIT 2026-12. Personels contractuel 2026-2027.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20260624-2026-12-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EIM

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-quatre juin, le Comité Syndical de l'École Intercommunale de Musique Isle-Bosmie-Condat, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures, au siège social, salle du Conseil de la mairie d'Isle, 87170 ISLE.

Date de convocation du Comité Syndical : 17.06.2026.

Objet : Personnels contractuels 2026-2027.

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Maud TERRACOL,

Excusés : Mme Lydie DELAUNAY, Mme Cécile MORTIER, Mme Sophie LASCAUX, Mme Pauline DACCORD, M. Gilles ROQUES, Mme Valérie LAVAUD, Mme Marine VALERA.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires 6	Suppléants 6
Présents	4	1
Votants	4	0
Pour	4	0
Contre	0	0
Abstentions	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération N° 2013-03 du 1^{er} septembre 2013 créant les postes de titulaires et non titulaires (CDI et CDD) au sein de l'EIM.

Le Président indique qu'il est nécessaire, pour faire face aux besoins de l'enseignement musical, de procéder à la création de 4 contrats à Durée Déterminée du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027 comme suit :

- Un enseignant à raison de 4,80h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 2eme classe en Trompette et Banda. Du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027.
- Un enseignant à raison de 8h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 2eme classe en Guitare Électrique. Du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027.
- Un enseignant à raison de 10h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 2eme classe en Guitare classique Du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027.
- Un enseignant à raison de 1,5h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 2eme classe en Violoncelle. Du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré vote à la majorité absolue des membres présents la création des emplois ci-dessus et autorise le Président à procéder aux recrutements y afférents.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité
 Effectuée le : 01.07.2026

Certifié conforme par Monsieur le Président Gilles BEGOUT

